



AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Objet de la manifestation d'intérêt spontanée

**Partage d'énergie électrique verte locale sur le territoire du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

DATE LIMITE DE REMISE DES DECLARATIONS D'INTERET :

10/04/2026 à 12h00

Identification de l'autorité

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie

Téléphone : 02.51.55.55.55
Courriel : accueil@payssaintgilles.fr

Le présent avis de publicité comporte 2 pages.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une société qui a proposé le partage d'énergie électrique verte locale sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective, et vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout opérateur économique intéressé par le partage d'énergie électrique verte locale sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective dans les conditions mentionnées ci-dessous, est invité à se faire connaître auprès de la Communauté d'Agglomération.

- Publié le 10 mars 2026,
- Durée d'affichage/mise en ligne : 1 mois,
- Date limite de réception des déclarations d'intérêt : 10 avril 2026 à 12h00,
- Activité : partage d'énergie électrique locale verte sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective,
- Localisation des points de livraison à intégrer dans l'opération d'autoconsommation collective : l'ensemble du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- Durée du contrat : 48 mois,
- Dépôt des déclarations d'intérêt : obligatoirement adressées en format dématérialisé, à l'attention de Monsieur Le Président, par courriel à l'adresse suivante : pcaet@payssaintgilles.fr.